

PERMANENCE DES CORRECTIFS

Offre de service

MISE EN CONTEXTE

Au cours des dernières années, les établissements d'enseignement du Québec ont investi beaucoup d'effort pour la mise aux normes de sécurité de leurs parc machine. Ces travaux de mise aux normes ont été validés par les inspecteurs de la CSST. La prochaine étape est de préserver ces acquis, c'est-à-dire, assurer une permanence des correctifs.

Les établissements d'enseignement ont l'obligation de rédiger un plan d'action concernant la permanence des correctifs et de déployer les efforts nécessaires à son application. Les conseillères jeunesse de la CSST ont le mandat d'effectuer un suivi de ce plan d'action et de son rayonnement dans les institutions de la province.

Afin d'appuyer ces efforts, l'Institut de technologie de Montréal (ITM) est fier de pouvoir offrir une offre de service permettant la mise en place d'une structure pour la permanence des correctifs.

OBJECTIF

L'objectif de cette offre de service est d'accompagner les membres de l'établissement pour développer une structure assurant une permanence des correctifs efficace.

L'accompagnement consiste à la formation du personnel, la rédaction du plan d'action, la mise en place d'outils d'analyse, l'implantation d'activités d'inspection et de suivi.

À la fin de ce mandat, l'institution possèdera une structure permettant d'assurer la permanence des correctifs de son parc machine et ainsi rencontrer les obligations relatives à la sécurisation des machines.



Institut de Technologie de Montréal

800, boul. Maisonneuve Est, Bureau 724, Montréal, Québec, Canada, H2L 4M8
T 514-982-3437 ext. 8521 F 514-982-3448 www.itmcmv.com info@itmcmv.com

Description générale

L'offre de service PERMANENCE DES CORRECTIFS inclut les éléments suivants :

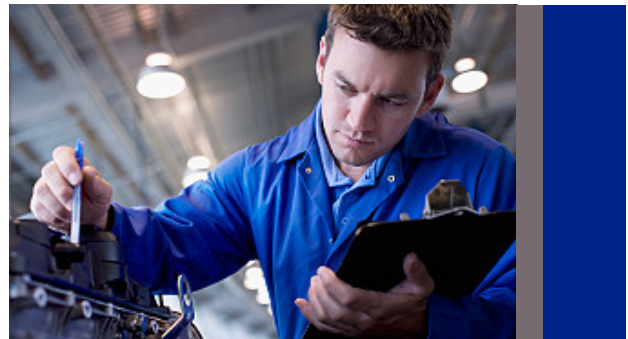
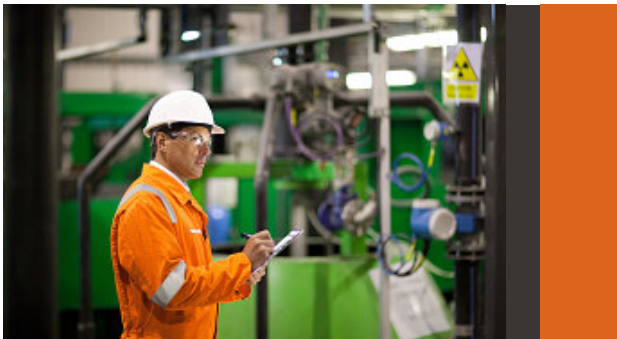
L'assistance d'un expert de l'ITM pour toutes les phases d'implantation de la permanence des correctifs (voir la description détaillée);

Un accès complet au cyberspace du **CiiSS** pour la durée du projet. Ceci inclut :

- L'outil de gestion de l'inventaire des machines;
- L'outil de création des fiches de cadenassage;
- L'outil de création d'affiches signalétiques;
- La documentation technique pertinente en lien avec le centre de documentation de la CSST;
- Et plus...

Un document regroupant tous les outils, les activités et les suivis à effectuer;

Une évaluation complète de la permanence des correctifs suite à son implantation.



L'offre de service PERMANENCE DES CORRECTIFS exclut les éléments suivants :

- Les chambres électriques;
- Les espaces clos;

Les procédures d'intervention de ces espaces nécessitent une évaluation approfondie des risques au préalable. Cette analyse peut-être réalisé par les experts de l'ITM.

- Les équipements spécialisés dont la maintenance est exécutée par un sous-traitant :
 - Les escaliers mécaniques;
 - Les unités de réfrigération sur la toiture;
 - Les ascenseurs

La permanence des correctifs de ces équipements est assurée par les sous-traitants. Par contre, l'offre de service développé par l'ITM pour les établissements d'enseignements encadre ces équipements.

L'ensemble des interventions réalisées pour la PERMANENCE DES CORRECTIFS dans les établissements d'enseignement rencontrent les prescriptions de la loi sur la santé et la sécurité du travail ainsi que les règlements, codes, normes et bonne pratiques en vigueur.

Description détaillée

PHASE I

Formation « Permanence des correctifs »

Cette formation s'adresse aux gestionnaires ainsi qu'à tout le personnel visé par la permanence des correctifs. Les notions présentées sont les suivantes :

- Qu'est-ce que la permanence des correctifs;
- Quel est le rôle de chaque intervenant;
- Quelles sont les obligations et les responsabilités des intervenants;
- Le rôle du comité santé et sécurité;
- Le plan d'action de la permanence des correctifs;
- Les outils;
- Les évaluations des équipements;
- Les suivis et évaluations;
- Exemples d'équipements visés par la permanence des correctifs;
- Exemples d'interventions et d'applications.

DURÉE : 3 HEURES

Mise à jour de la liste des équipements

À partir de la liste d'inventaire des machines de l'établissement, nous devons identifier tous les équipements qui seront inclus dans la permanence des correctifs. Cette mise à jour sera faite à l'aide de l'outil « Inventaire des équipements » du cyberspace **CiISS**.

DURÉE : 3 JOURS

PERSONNEL : 1 MEMBRE DE L'ITM
1 EMPLOYÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

PHASE II

Rédaction du plan d'action

Le plan d'action permet d'établir la structure entourant la permanence des correctifs. Il est préférable que certains membres du comité santé et sécurité participe à l'élaboration de ce plan d'action.

DURÉE : 1 JOURNÉE

PERSONNEL : 1 MEMBRE DE L'ITM

LES EMPLOYÉS DE L'ÉTABLISSEMENT VISÉS PAR LA PERMANENCE DES CORRECTIFS

LES MEMBRES DU COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Élaborer la grille d'inspection pour les équipements identifiés

Identifier, pour chaque équipement, les éléments à inspecter. Rédiger une grille d'inspection générale (pour l'ensemble de l'établissement) ainsi qu'une grille d'inspection locale (par atelier/équipement) pour les équipements visés par la permanence des correctifs. Les outils utilisés proviendront du **CiISS**.

DURÉE : ENVIRON 1/2 HEURES PAR MACHINE

PERSONNEL : 1 MEMBRE DE L'ITM
LES EMPLOYÉS DE L'ÉTABLISSEMENT VISÉS PAR L'IMPLANTATION DU CADENASSAGE

Description détaillée

PHASE III

Implantation de la permanence des correctifs

L'implantation de la permanence des correctifs consiste à informer les intervenants ainsi qu'à effectuer une inspection complète de l'établissement avec les outils d'évaluation.

DURÉE : ENVIRON 1 HEURE PAR MACHINE
PERSONNEL : 1 MEMBRE DE L'ITM
LES EMPLOYÉS DE L'ÉTABLISSEMENT VISÉS PAR L'IMPLANTATION DE LA PERMANENCE DES CORRECTIFS

Formation pour les logiciels du CiiSS

Cette formation s'adresse aux intervenants qui implantent le cadenassage ainsi que les gestionnaires des équipements. Les notions présentées sont les suivantes :

- Présentation des outils du **CiiSS**;
- Utilisation du logiciel « inventaire des machines »;
- Utilisation du logiciel « fiches de cadenassage »;
- Utilisation du logiciel « générateur d'affiches »;
- Et plus...

DURÉE : 3 HEURES

PHASE IV

Évaluation de l'implantation de la permanence des correctifs

Effectuer une tournée d'inspection des équipements, un audit du personnel visé, ainsi que l'analyse des problèmes rencontrés. Un rapport d'évaluation est remis suite à cette inspection.

DURÉE : 1 JOURNÉE POUR LA TOURNÉE D'INSPECTION
3 JOURNÉES POUR LA RÉDACTION DU RAPPORT
2 HEURES POUR UNE RENCONTRE SUITE À L'ÉVALUATION

PERSONNEL : 1 MEMBRE DE L'ITM
1 RESPONSABLE DE LA PERMANENCE DES CORRECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

Durée approx. du projet pour un établissement de 100 machines

Description générale du parc d'équipement d'un établissement :

- Équipements fixes du bâtiment (pompe, ventilation);
- Équipements alimentaires de la cafétéria (tranche-viande, batteur-mélangeur);
- Équipements des ressources matérielles (banc de scie, perceuse, fraiseuse);
- Équipements dédiés à la pédagogie (machines-outils, banc didactique, robot);
- Équipements sportifs (accessoire du gymnase, piscine).

ACTIVITÉS D'IMPLANTATION DU CADENASSAGE

(pour un parc de 100 machines)

DURÉE

(approx. jours)

PHASE I	Formation « Permanence des correctifs »	4
	Mise à jour de la liste des équipements	
PHASE II	Rédaction du plan d'action	10
	Élaborer la grille d'inspection pour les équipements identifiés	
PHASE III	Implantation de la permanence des correctifs	14
	Formation pour les logiciels du CiISS	
PHASE IV	Évaluation de l'implantation de la permanence des correctifs	4
Total :		32

N'hésitez pas à me communiquer avec un représentant de l'ITM pour des informations supplémentaires.



Institut de Technologie de Montréal

800, boul. Maisonneuve Est, Bureau 724, Montréal, Québec, Canada, H2L 4M8
T 514-982-3437 ext. 8521 F 514-982-3448 www.itmcmv.com info@itmcmv.com